

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 25 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **37**
Nombre de représentés : **8**
Nombre d'absents : **19**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT CINQ SEPTEMBRE
à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, en salle du
Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M.**
Emmanuel SERAPHIN, Président.

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2023_086_CC_15
Régie d'Enseignement Artistique -
Modification des articles 1 et 4 des statuts
portant sur la dénomination sociale et
l'adresse du siège social

Nombre de votants : 45

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
19 septembre 2023

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
02/10/2023

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE -
M. Alexis POININ-COULIN - Mme Suzelle BOUCHER - M. Salim NANA-
IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-
LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irhad OMARJEE - M. Julius METANIRE -
Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-
BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE -
Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Helene ROUGEAU
- M. Yann CRIGHTON - M. Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - Mme Eglantine
VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Isabelle CADET - Mme Vanessa
MIRANVILLE - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée
MUSSARD-POLEYA - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - Mme
Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - M. Philippe LUCAS - M. Jacky
CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean
François NATIVEL - M. Jean-Bernard MONIER

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain
MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Gilles HUBERT - Mme Amandine TAVEL - Mme
Florence HOAREAU - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - M.
Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme
Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - M.
Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - Mme Jacqueline SILOTIA - M.
Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mireille
MOREL-COIANIZ procuration à Mme Laetitia LEBRETON - Mme Roxanne
PAUSE-DAMOUR procuration à M. Irhad OMARJEE - M. Perceval GAILLARD
procuration à Mme Denise DELAVANNE - M. Bruno DOMEN procuration à M.
Philippe LUCAS - M. Pierre Henri GUINET procuration à Mme Brigitte DALLY -
Mme Jocelyne JANNIN procuration à M. Daniel PAUSE - M. Josian ACADINE
procuration à M. Jean-Bernard MONIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2023

AFFAIRE N°2023_086_CC_15 : RÉGIE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE - MODIFICATION DES ARTICLES 1 ET 4 DES STATUTS PORTANT SUR LA DÉNOMINATION SOCIALE ET L'ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Le Président de séance expose :

I/ Modification de la dénomination sociale de la Régie d'Enseignements Artistiques

Dans le texte actuel des statuts de la régie, l'article 1 est rédigé comme suit :

« Article 1 : Dénomination

Conformément aux dispositions des articles L.2221-10, R.2221-1 et suivants, R. 2221- 18 à 26 et R.2221-53 à 62 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatives aux régies chargées de la gestion d'un service public administratif dotées tant de la personnalité morale que de l'autonomie financière (régie personnalisées, à la délibération du Conseil communautaire n° 2013-043/C3-015 du 24 juin 2013 et aux présents statuts, il est créé une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargée de la gestion du service public d'enseignements artistiques du TCO, établissement public local ainsi dénommé : « Régie autonome personnalisée pour les Enseignements Artistiques du TCO » (ci-après: « la régie »).

La régie prend effet à compter du caractère exécutoire de la délibération instituant sa création.
»

Afin de faciliter la compréhension du projet et d'accroître la visibilité de la Régie auprès des usagers, il est proposé de remplacer le nom « Régie autonome et personnalisée pour les Enseignements Artistiques par le nom « École Artistique Intercommunale de l'Ouest ».

L'article 1 serait donc modifié comme suit :

« Conformément aux dispositions des articles L.2221-10, R.2221-1 et suivants, R. 2221- 18 à 26 et R.2221-53 à 62 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatives aux régies chargées de la gestion d'un service public administratif dotées tant de la personnalité morale que de l'autonomie financière (régie personnalisée), à la délibération du Conseil communautaire n° 2013-043/C3-015 du 24 juin 2013 et aux présents statuts, il est créé une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargée de la gestion du service public d'enseignements artistiques du TCO, établissement public local ainsi dénommé : « École Artistique Intercommunale de l'Ouest » (ci-après: « la régie »).

La régie prend effet à compter du caractère exécutoire de la délibération instituant sa création. »

II/ Modification de l'adresse du siège social

Le siège actuel est fixé au siège du TCO. Il est proposé de modifier l'adresse suite à la construction du Centre « Françoise Lallemand » à Plateau Caillou qui accueillera les bureaux administratifs de la Régie.

Il est ainsi proposé de remplacer l'article 4 actuel suivant :

« Article 4 : Sièges social

Son siège est fixé dans un premier temps à l'adresse du TCO : 1 rue Eliard Laude, BP 49 - 97822 LE PORT CEDEX. »

Par

« Article 4 : Sièges social

Son siège est fixé au Centre Françoise Lallemand, 100 rue des cardinaux Plateau Caillou - 97460 SAINT-PAUL ».

Les autres articles des statuts restent inchangés.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 14/09/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 12/09/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 22/08/2023.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 5 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- AUTORISER la modification des statuts la régie autonome personnalisée pour la politique d'enseignements artistiques du TCO en ses articles 1 et 4 portant sur la dénomination de la Régie « École Artistique Intercommunale de l'Ouest » et l'adresse du siège social ;

- VALIDER la version actualisée des statuts en annexe ;

- AUTORISER le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président